

COMPTE-RENDU

MIDI DE LA SOLIDARITÉ

*« L'économie sociale,
actrice de la lutte
contre la précarité
énergétique »*

12 mai 2009

PLS et ses partenaires se sont interrogés sur le rôle que les acteurs de l'économie sociale peuvent jouer dans la lutte contre la précarité énergétique, et ont souligné l'importance d'informer ces derniers sur la précarité énergétique et les pistes d'actions pour y remédier. Cet évènement sera suivi par deux événements similaires en Wallonie et en Flandre.

Charlotte Creiser, de *Pour la Solidarité*- PLS, a rappelé que **l'accès à l'énergie est un droit élémentaire** et que par conséquent la précarité énergétique est inacceptable.

En 2001, la Grande-Bretagne a défini ce concept en précisant qu'un foyer est pauvre en énergie s'il ne peut se permettre de se chauffer à un prix raisonnable, et si sa dépense en énergie dépasse 10% du budget. En Grande-Bretagne, on estime qu'environ un quart de la population est énergétiquement pauvre et en Europe ces estimations s'échelonnent entre 10 et 25%.

La précarité énergétique est un sujet transversal aux causes multiples, telles que la libéralisation du marché de l'énergie, la mauvaise efficacité énergétique des logements, la pauvreté et ses contraintes. Elle touche des personnes qui sont déjà pauvres et contribue à renforcer leur situation d'exclusion sociale. Cela entraîne des conséquences sur leur santé physique et morale, et malheureusement la précarité énergétique engendre des drames humains.

PLS et ses partenaires revendiquent à la fois des réponses politiques et de terrain qui s'attaquent concrètement à ce problème. Les acteurs de l'économie sociale, qui travaillent sur les thèmes comme l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté ou la citoyenneté, ont un rôle primordial à jouer dans la lutte contre la précarité énergétique. De plus, développer le secteur de l'amélioration énergétique des logements, qui constitue l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la précarité énergétique, participe également à créer des emplois verts et à lutter contre le changement climatique.

La situation au Luxembourg est loin d'être idyllique. Pour **Paul Delaunois**, de Greenpeace Luxembourg, les statistiques ne traduisent pas la réalité. Le seul indicateur permettant de mesurer la précarité énergétique des ménages, est le nombre de bénéficiaires de l'allocation chauffage, qui ne cesse d'augmenter, de 5 300 en 2000 à 9 500 en 2007. Mais ces chiffres ne mesurent pas réellement le montant global de la facture énergétique, car ils ne tiennent pas compte des autres stratégies utilisées par les ménages, telles que les privations « volontaires », l'étalement des dettes ou le soutien familial. Toutes les conséquences sociales et sanitaires ne sont donc pas évaluées. A ce titre, la mission des assistants sociaux est limitée, car elle n'aborde pas cette question, et ces derniers ne peuvent agir dans ce cadre. Mais le comble est que le comportement des personnes est montré du doigt, et les causes de la précarité énergétique, la vétusté des logements et des équipements, ne sont pas pris en compte. Il existe une grande disparité du coût énergétique et de la proportion

des dépenses. Par exemple, la part de l'eau chaude dans les dépenses en énergie d'un foyer peut varier de 12 à 28%.

La précarité énergétique représente donc un enjeu pour la société civile. A cet égard, la création de la coalition Votum Klima est une avancée pour la société civile luxembourgeoise. Ce regroupement rappelle que la problématique de l'énergie doit être prise en compte de manière holistique, et que les aspects environnementaux et sociaux se doivent d'y être intégrés. Votum Klima a aussi pour but de porter des revendications et d'initier des solutions. Les familles les plus pauvres n'ont pas la capacité financière de s'équiper correctement, et elles investissent dans les équipements et les logements les moins chers, qui sont en général les plus énergivores. En outre, une étude de terrain a montré que ces familles ont un très mauvais accès à l'information. La précarité énergétique a des conséquences financières, sanitaires, techniques (liées à la dégradation des bâtiments) et sociales. A cet égard, Paul Delaunois a remarqué qu'une conséquence sociale principale est la difficulté pour les enfants de faire leurs devoirs dans de telles conditions. Un sentiment d'injustice se crée mais il n'est pas identifié comme tel.

Votum Klima revendique entre autres, une proposition de loi sur l'élargissement des missions des offices sociaux quant à la prévention énergétique, la création d'un fond d'aide à la maîtrise énergétique, la mise en place d'un service d'information reliant les associations et les ménages et un service de mobilité sociale, avec des auto-écoles et des taxis sociaux.

Marie-Noël Beauchesne a rappelé l'**objectif de la CGEE**, créée en 1983, qui est de « rendre accessible à tous ces biens de nécessité » que sont l'eau, l'électricité et le chauffage. À partir de la Coordination s'est mis en place assez tôt un réseau de vigilance rassemblant des travailleurs sociaux du public et du privé, qui n'a cessé de nourrir sa réflexion. La CGEE promeut l'adoption d'un mécanisme structurel permettant de plafonner la facture énergétique globale de tous les ménages à un seuil qui soit un pourcentage prédéterminé des revenus de celui-ci. L'accès à l'énergie est d'abord et avant tout une question de revenus; avec 30% de ménages sous le seuil de pauvreté, c'est une part importante de la population qui se trouve en difficulté dans l'accès à l'énergie. On assiste à un droit à l'énergie à deux vitesses distinguant les clients ordinaires des plus démunis.

Avant la libéralisation du marché de l'énergie, la production d'électricité était assurée par un quasi-monopole d'Electrabel. Le secteur était encadré par des autorités publiques, et le cadre conventionnel, liant les opérateurs et les partenaires sociaux, permettait de satisfaire l'intérêt général. Certes le prix était supérieur à celui des pays voisins mais cela était compensé par des mesures sociales bien supérieures. Le CGEE avait pour combat d'éviter les coupures de gaz et de rechercher des solutions collectives et structurelles.

Avec la libéralisation du marché de l'énergie, une distinction des métiers s'est produite entre la production, la fourniture, le transport et la distribution, ces derniers étant gérés par Sibelga. Les consommateurs doivent choisir un fournisseur et le meilleur rapport qualité/prix, or du fait de la complexité du système, les informations sont obscures, ce qui a pour conséquence une augmentation des prix. Des mesures sociales ont été prises par

l'Ordonnance de 2006, dont une meilleure protection des consommateurs, l'obligation d'un recours au juge avant toute coupure de gaz ou d'électricité, la période de non coupure hivernale a été rallongée à six mois pour le gaz et l'électricité. Cependant la situation peut être améliorée, notamment en organisant une meilleure organisation entre les CPAS, en permettant à ces derniers d'imposer des plans de paiement raisonnables, en développant un modèle unique de facture lisible, en adoptant un tarif social égal dans tout le pays, en permettant aux CPAS d'octroyer un statut de client protégé en cas de difficulté, en réfléchissant à un système de régulation des prix et en lançant le débat sur le fournisseur social.

Aujourd'hui nous faisons face à un système à deux vitesses et nous avons besoin d'une solution globale. La CGEE défend la création d'un fournisseur public exclusif dont l'intérêt est de maintenir la cohésion sociale et de ne pas segmenter la clientèle. Il assurerait un service public car l'eau et le gaz sont des biens qui relèvent des services et non des marchandises. Il pourrait fonctionner avec une tarification solidaire progressive. En attendant des solutions alternatives peuvent être mises en place, comme par exemple, la création de groupements d'achats, l'allègement de la facture énergétique des consommateurs dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil, et au niveau européen, en autorisant aux Etats membres qui le souhaitent de permettre le regroupement de clients domestiques au sein d'un fournisseur public exclusif agissant comme intermédiaire entre les clients domestiques et les fournisseurs.

La **précarité énergétique touche les personnes avec lesquelles les entreprises sociales travaillent**. Comme **Véronique Huens** de SAW-B le constate, certaines problématiques, telles que le surendettement des travailleurs et le manque d'information, entraînent des cercles vicieux importants. La précarité énergétique touche aussi l'économie sociale dans ses missions, notamment lorsque ses travailleurs doivent gérer des problèmes domestiques liés à l'énergie. L'économie sociale développe des solutions innovantes et demeure un acteur clé dans la lutte contre la précarité énergétique. Un des enjeux majeurs est l'information du public ; il faut accompagner les personnes afin de les informer efficacement. De même, l'augmentation de l'offre de logements sociaux à basse énergie est l'une des solutions. Elle peut s'effectuer grâce à l'inclusion d'une clause sociale dans les marchés publics. Le développement de solutions qui impliquent les publics est aussi un enjeu. Ces derniers doivent devenir des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, notamment en favorisant leur accès aux nouvelles technologies ou en développant l'auto-construction (de panneaux solaires, etc.). Une vigilance accrue face aux réponses proposées par les pouvoirs publics est nécessaire, par exemple 80% des primes ne sont pas accessibles à ce public.

Des bonnes pratiques ont été mises en œuvre à Bruxelles, comme la coopérative Power4you dont le but est de rassembler un grand nombre de ménages afin de réduire les prix de l'énergie ; Rénovassistance, une ASBL qui rénove et met en location des logements, Casablanca ou encore le Crédal.

Le Crédal, présenté par **Caroline Evrard**, a créé un **prêt vert social** dont le taux d'intérêt s'élève à 0%. Il vise à permettre pour des personnes aux revenus modestes, qui n'ont pas toujours accès à un crédit « normal », de financer des projets de travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement (travaux d'isolation, chauffage...). Ce prêt finance aussi des projets d'équipement en électroménager. Le montant maximal du crédit s'élève à 20 000 euros, la région Bruxelles capitale prend en charge le taux d'intérêt et Sibelga atteste de la conformité des travaux. Le prêt vert s'adresse aux habitants de la région bruxelloise, aux revenus modestes, qui sont propriétaires, bailleurs ou non, ou locataires. Le prêt prend en charge les acomptes que les entrepreneurs demandent avant le début des travaux, mais que les personnes ne peuvent avancer ; ainsi que le préfinancement de la prime énergie. Crédal offre un prêt sur mesure aux personnes faisant face à la précarité énergétique. Le prêt vert social pour les travaux en matière d'efficacité énergétique ont commencé en septembre 2008, 250 dossiers ont été ouverts et environ 150 ont été accordés.

Casablanca est une initiative locale de développement de l'emploi, qui accompagne et forme des personnes dans leur accès au marché du travail, et plus particulièrement dans le secteur de la construction et de l'isolation thermique. Casablanca agit dans une perspective d'amélioration du cadre de vie des quartiers les plus défavorisés. La précarité énergétique est multidimensionnelle et le but de Casablanca est d'offrir plus de justice sociale tout en contribuant à la lutte contre les émissions de CO₂. Cette initiative offre un service de conseil en rénovation, ainsi qu'un service de dépannage pour les propriétaires et les locataires. Casablanca insiste sur l'importance de l'isolation pour économiser sur la facture énergétique. Davantage de filières socio-professionnelles devraient d'ailleurs être créées dans ce domaine. Il reconnaît que l'un des points problématiques reste qu'il est plus compliqué d'entamer des travaux de rénovation pour des logements loués, notamment par peur d'une augmentation du loyer.

Casablanca ne se limite pas à assister des propriétaires et des locataires de façon isolée, mais il donne aussi des conseils aux habitants des quartiers. Car les conseils doivent toucher le plus grand nombre d'habitants afin d'être efficaces. De plus, il préconise plus d'encadrement par les pouvoirs publics, ainsi qu'une réforme du code du logement qui doit intégrer des normes minimales d'efficacité énergétique dans le cadre de la rénovation.